



## COMMUNIQUE DE PRESSE 15 mai 2019

La location active sur Bienvéo.fr : un large choix d'offres en ligne dédiées aux locataires HLM en demande de mutation dans la Métropole de Lyon

**Depuis le 30 avril 2019, les locataires HLM de la Métropole de Lyon et du Rhône peuvent accéder à des offres de location dans le parc social et déposer leur candidature via le site [www.Bienvéo.fr](http://www.Bienvéo.fr). C'est ce qu'on appelle la location active.**

Le même constat est fait depuis plusieurs années dans la Métropole de Lyon : le nombre de demandeurs de logement social ne cesse d'augmenter malgré les importants efforts réalisés en termes de construction de logements sociaux sur le territoire. De même, le nombre de locataires habitant déjà le parc HLM et souhaitant changer de logement social, continue d'augmenter.

Pour répondre aux attentes de leurs locataires, une dizaine de bailleurs sociaux membres d'ABC Hlm (l'inter bailleur métropolitain et rhodanien) expérimentent, via la plateforme Bienvéo.fr de l'USH, un dispositif innovant de location active à destination de tous les locataires HLM ayant une demande de logement social active dans le Rhône.

La Métropole de Lyon, la ville de Lyon et Action Logement Services contribuent aussi à l'expérimentation en proposant une partie de leurs réservations à la location active sur Bienvéo.fr.

**Pour pouvoir bénéficier du dispositif, les locataires doivent remplir les trois conditions suivantes :** 1) Avoir fait une demande de logement social dans le Rhône, 2) Être déjà locataire du parc Hlm et l'avoir indiqué dans leur demande et 3) Avoir créé leur compte sur [www.Bienvéo.fr](http://www.Bienvéo.fr) et avoir renseigné leur Numéro Unique Départemental de la demande qui commence par 069.